

Actualités législatives



Union européenne : Interdiction du mancozèbe, une victoire pour l'environnement et pour la santé !

La toxicité du fongicide mancozèbe est connue depuis des décennies, mais il reste un des pesticides les plus utilisés dans l'Union européenne. Il a déjà bénéficié d'une prolongation de son autorisation à quatre reprises entre 2013 et 2019. Dans son avis de 2019, l'EFSA a identifié six « domaines critiques d'inquiétude », c'est-à-dire six raisons pour lesquelles le mancozèbe ne devrait pas être autorisé par l'UE, parmi lesquelles le fait que c'est un perturbateur endocrinien, qu'il est classé comme toxique pour la reproduction et qu'il présente des risques élevés pour les oiseaux, les mammifères, les arthropodes non ciblés et les macro-organismes du sol. Selon la réglementation européenne, le fait d'être toxique pour la reproduction et/ou perturbateur endocrinien est suffisant pour interdire l'utilisation de la substance. Le Comité pour l'évaluation des risques (RAC) de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a classé le mancozèbe comme « toxique pour la reproduction, catégorie 1B » (R1B) en raison de la gravité des malformations cérébrales observées chez la descendance, causées par son métabolite ETU. La classification du mancozèbe comme pesticide reprotoxique signifie, conformément au règlement européen, que tout contact avec l'homme est interdit, ce qui revient presque à une interdiction du produit. La proposition de la commission européenne pour le non-renouvellement de l'autorisation du mancozèbe, adoptée à la majorité qualifiée des États membres lors de la réunion du 23 octobre 2020 du comité permanent des végétaux des animaux, des denrées alimentaires et de l'alimentation animale de l'UE (Scopaff), représente donc une victoire majeure pour l'environnement et la santé. Le mancozèbe est le premier pesticide interdit dans l'UE en raison de son caractère de perturbateur endocrinien. Cette décision doit donc servir de précédent pour interdire tous les pesticides perturbateurs endocriniens.